

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 15 septembre, le Conseil Municipale VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre

Objet
N° 25/07/09
Travaux de sécurisation des 3 cloches de l'église et de restauration du clocher et du beffroi
*
Demande de subvention « Études et travaux sur monuments historiques »

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur Jean-François DESHAYES

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

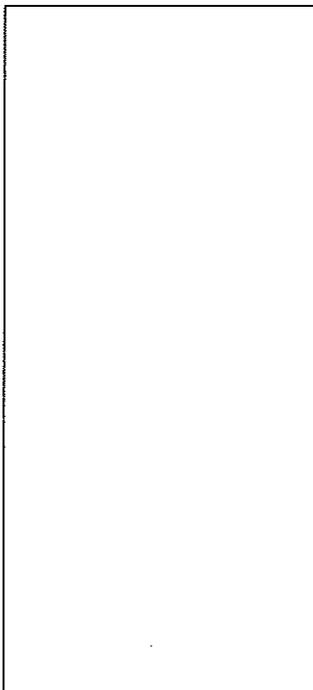
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser les trois cloches de l'église et de restaurer le clocher et le beffroi.

Aussi, la commune a fait chiffrer ces travaux, le montant global de ces derniers s'élève à 26 438€HT.

Afin de financer ces travaux, qui s'imposent à la commune, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre des « études et travaux sur les monuments historiques » de l'État avec le plan de financement suivant :

DÉPENSES	
Nature	Montant HT
Travaux	26 438€
TOTAL DÉPENSES	26 438€

RECETTES		
Financements publics		
Département de la Haute-Savoie - aide à la restauration des monuments	5 288€	20%
État – Études et travaux sur monuments historiques	13 219€	50%



Total financements publics	18 507€	Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Reçu en préfecture le 23/09/2025 Publié le	70% 
Auto financement			
Nature	Montant	Taux	
Autofinancement	7 931€	30%	
TOTAL RECETTES			
TOTAL	26 438	100%	

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention « études et travaux sur les monuments historiques » de l'État avec le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD

Acte certifié exécutoire le : 23/09/2025
Télétransmis en Préfecture le : 23/09/2025
Notifié ou publié le : 23/09/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches